



M A I R I E

1 place de la mairie

70110 VILLARGENT

Compte rendu

de la réunion du conseil municipal

du 16 mars 2021

Étaient présents : BUCHOT Alain, GAUTHIER Catherine, HUMBERT Sylvie, LEONI Alfred, MORAS Loris, RACINE Gérard, RICCI Maryline, RICCI Thierry, SOULARD Pierre.

Étaient absents : VASMER Noëlline-Maëva (excusée, pourvoir à HUMBERT Sylvie)
MENARD Jean-Louis

Une note explicative de synthèse a été remise aux conseillers municipaux.
Après avoir vérifié le quorum, le maire ouvre la séance à 20 heures.

1 – Désignation du secrétaire de séance.

Mr Loris MORAS est désigné secrétaire de séance et distribuera le présent compte rendu.

2 – Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020 est accepté à l'unanimité des présents.

3 – Compte rendu des décisions prises en l'application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et rapport des délégations de représentations portées par les conseillers municipaux.

- Commande d'un volet roulant pour la porte de la mairie
- Travaux divers :
 - a) Reprise des fixations des balises bleues de l'écluse vers abri bus par CCPV (communauté de communes du pays de Villersexel)
 - b) Changement du chauffe-eau de la mairie par CCPV
 - c) Changement de 2 robinets dans le logement communal par CCPV
 - d) Echange du disjoncteur différentiel (éclairage public rue des Magny et rue des vergers) par CCPV
 - e) Sortie des compteurs d'eau du lotissement sur la voie publique par CCPV pour le compte du syndicat des eaux
 - f) Repositionnement de bornes d'éclairage au lotissement sur la voie publique par CCPV
- Commande d'un photocopieur en location
- Installation des poteaux en bois pour la fibre par Engie Solutions.

3 -1 rapport des délégations de représentations portées par les conseillers municipaux.

- Réunion CSBI (commission syndicale des biens indivis de MELECEY – VILLARGENT)

Selon les statuts de la CSBI, la commune de MELECEY supportait les 2/3 des charges et la commune de VILLARGENT 1/3. Cette répartition avait été décidée lors de la constitution de la commission car la commune de MELECEY dénombrait plus de 200 habitants et la commune de VILLARGENT, une centaine.

Considérant l'évolution du nombre d'habitants et sa répartition, MELECEY, 142 habitants et VILLARGENT, 119 habitants, Mr BUCHOT, a proposé de répartir les charges au prorata du nombre d'habitants avec effet au 1^{er} janvier 2022.

Cette proposition de modifications des statuts sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

- Réunion SIED (Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône).
Monsieur Loris MORAS représentait la commune à la réunion organisée en visioconférence avec 306 personnes. Modification des statuts, Compte Administratif 2020, budget primitif 2021, création d'une régie d'avance, création de plusieurs postes.
En lien avec le SIED, Monsieur Thierry Ricci explique que notre dossier lampadaires est toujours en instruction sur le montant de la subvention qui pourrait être attribué, dans l'attente nous ne pouvons pas débiter les travaux.

- Syndicat des eaux « Le Pautot »
Monsieur Pierre Soulard, délégué au syndicat des eaux présente l'avant-projet de renouvellement de canalisation : les travaux projetés pour Villargent consistent à renouveler la canalisation vieillissante dans l'agglomération du village, rue principale et rue du Charmey.
Le dimensionnement de la canalisation sera réalisé en fonction des hauteurs géométriques et des débits que l'on souhaite faire transiter. Une première étude est en cours pour calculer la pression nécessaire à l'installation de bouches à incendie.
Le dossier de financement a été déposé par la syndicat auprès de l'Agence de l'Eau.

- SIVU Chantereine (Syndicat scolaire)
Le résultat global de l'exercice 2020 est de – 26 019,76 euros, il est la résultante des résultats antérieurs conjugué avec les effets de charges supplémentaires liées aux contraintes sanitaires COVID dans les établissements scolaires.
Le comité a décidé d'augmenter la participation des communes. Depuis de nombreuses années, les communes participaient à hauteur de 70 Euros par habitant et par an.
En 2018, une première augmentation de 2 euros par habitant a porté la participation des communes à 72 euros par habitant et ce jusqu'en 2020.
La participation des communes a donc été augmentée pour 2021, la part par habitant passe de 72 à 75 euros pour la commune de Villargent, $119 \text{ hab} \times 75 \text{ €} = 8\,925 \text{ euros}$).
De plus, le protocole sanitaire mis en place depuis plusieurs mois a engendré des dépenses s'élevant à environ 30 000 € (personnel de ménage, produits d'entretien, gel hydroalcoolique, ordures ménagères (augmentation du poids), etc...
Pour faire face à cette situation, une participation « exceptionnelle COVID » de 8 euros par habitant est demandée aux communes pour l'année 2021.

- Communauté de Communes.
Le conseil communautaire s'est réuni le jeudi 25 février 2021 à Gouhenans, a voté les décisions suivantes, le recrutement d'un chargé de mission territorial pour le plan local d'urbanisme intercommunal, la vente de la maison Miroudot à Villersexel, les travaux de la voie verte sur le tronçon de Bonnal et le refus de la prise de compétence mobilité qui restera à la Région.
Un débat préparatoire au budget a permis de tracer les grandes lignes de l'équilibre budgétaire 2021.

4 – Retour des travaux des commissions

a) *Travaux sur le lotissement* :

L'ensemble des compteurs d'eau positionnés dans le domaine privé sur les parcelles du lotissement ont été retirés et repositionnés sur la voie publique par le syndicat des eaux avec le concours du service technique intercommunal. Les bornes d'éclairage ont également été déplacées sur le domaine public de l'impasse des vergers.

Différents travaux d'élagage et de mise en propreté des parcelles ont été effectués par des membres du conseil municipal en amont du nivellement du terrain qui sera effectué par l'entreprise Vaugier.

La réfection de la chaussée de l'Impasse des Vergers a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département.

b) *Déploiement de la fibre* :

Depuis le 27 novembre 2020, notre commune est en discussion pour obtenir un déploiement de la fibre qui optimise l'utilisation des poteaux Enedis existants pour limiter une implantation invasive de poteaux en bois.

Nos échanges avec les différents acteurs nous ont permis de descendre de 14 poteaux à 9 poteaux en bois, des dernières démarches sont en court auprès d'Orange pour l'utilisation du support existant Place de la Mairie.

L'étude détaillée de l'implantation des poteaux est disponible en mairie.

c) *Installation de la commission Fleurissement* :

L'équipe municipale souhaite impliquer les citoyens dans la végétalisation et l'embellissement du village, pour le rendre plus attrayant et améliorer notre cadre de vie.

La création de cette commission permettra de faire appel aux compétences des habitants en matière de fleurissement et de paysage.

Les missions de la commission seront :

- Réfléchir à l'embellissement du village et des entrées de village
- Proposer des plantes adaptées à notre territoire dans une cohérence paysagère
- Organiser des chantiers participatifs

Des premières idées sont avancées, fleurir les entrées du village, la fontaine, l'arrondi vers l'abri bus, la statue de la vierge, pourquoi pas des bancs entre les ponts...

La question des plantations à privilégier, herbacées, vivaces, rosiers tiges, petits arbustes ... qui seront faciles à entretenir et économes en eau.

La réunion d'installation de la commission aura lieu le Samedi 20 mars 2020 à 10 heures à la Mairie de Villargent

d) *Projet d'assainissement collectif*.

Suite au report des financements de l'Agence de l'Eau pour soutenir notre projet d'assainissement collectif, nous engageons, avec le soutien de l'Etat et du Département, une consultation pour l'établissement d'un schéma directeur avec l'appui d'Ingénierie 70.

La situation sera réévaluée en fin d'année 2021 pour envisager les enveloppes qui pourraient permettre la consolidation du projet d'assainissement collectif.

5 – Délibérations :

5.1 – Schéma directeur d'assainissement

Monsieur le Maire, rappelle la délibération prise à l'unanimité du conseil municipal lors de sa séance du 15 septembre 2020 pour l'étude d'un schéma directeur d'assainissement confiée à l'Agence Départementale Ingénierie 70 pour un montant estimatif de 9 500 euros HT.

Le Maire propose de solliciter le concours financier du département et de l'Agence de l'eau, selon la réglementation en vigueur, le solde restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Décide à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour que les travaux soient effectués
- Demande à M. le Maire de déposer auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de Haute-Saône, les demandes de subvention pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de VILLARGENT.

5.2 – Pacte de gouvernance. Avis du conseil municipal sur le pacte

Le 17 décembre 2020, le Conseil communautaire a décidé d'élaborer un pacte de gouvernance pour la Communauté de Communes du Pays de Villersexel.

Suite à cette décision, les Conseils municipaux des Communes membres doivent rendre un avis sur le projet de pacte de gouvernance dans un délai de 2 mois.

Ce questionnaire doit être renvoyé pour le 15 avril 2021.

Une réunion exceptionnelle du conseil municipal réunie le vendredi 12 Mars à 20 heures en Mairie de Villargent et a apporté les réponses qui suivent.

Il est donc proposé au conseil municipal

D'APPROUVER la contribution établie par Le conseil municipal extraordinaire du 12 mars 2021.

DE PRECISER que le maire est en charge de transmettre les réponses à la Communauté de Communes.

Le projet de pacte de gouvernance est consultable en mairie pendant les heures d'ouverture au public.

6 - Question orale :

– le boulanger de Courchaton arrête ses tournées à partir du 1^{er} avril 2021, quelles solutions ?

Pour des raisons économiques, le boulanger Alain Guillaume arrête ses tournées, la mairie en a été informée par les clients du Boulanger.

Plus qu'un service de proximité, c'est la disparition d'un service public qui pénalise les personnes qui ont des difficultés de mobilité et en particulier les plus anciens du village. Le conseil municipal décide de mettre tout en œuvre pour trouver rapidement une solution à la livraison de pain pour toutes les personnes intéressées.

